

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Apprentissage : ouverture du dépôt des données comptables des CFA* auprès de France compétences

Paris, le 7 avril 2021

Entre avril et juillet 2021, les organismes de formation qui ont dispensé des formations en apprentissage en 2020 doivent obligatoirement remonter leurs données comptables auprès de France compétences. Une plateforme extranet, déployée à cet effet, est désormais ouverte. Les organismes concernés doivent créer leur compte utilisateur, télécharger le formulaire d'enquête, le remplir et le redéposer sur cette plateforme au plus tard à la mi-juillet 2021. Une fois ces données consolidées, elles permettront à France compétences de mieux connaître les coûts des formations en apprentissage et d'observer les principales évolutions de leurs modèles économiques.

Une obligation qui vise tous les organismes qui dispensent des formations en apprentissage

Les organismes concernés sont des structures juridiques qui peuvent être soit des organismes de formation ayant une activité d'apprentissage, soit des organismes gestionnaires de CFA. Ces organismes doivent transmettre leurs éléments de comptabilité analytique pour toutes les certifications professionnelles ayant eu au moins une personne en apprentissage en 2020.

Pour vérifier si un organisme est bien concerné par cette obligation, France compétences a mis à sa disposition l'ensemble des informations utiles et la documentation nécessaire, accessibles en [cliquant ici](#).

Une procédure de dépôt accessible et dématérialisée

La procédure de dépôt s'effectuera en deux temps, via une [plateforme extranet](#) ouverte aux organismes à partir du mois d'avril. Les organismes concernés doivent d'abord créer leur compte utilisateur en remplissant le [formulaire en ligne](#). Une fois l'inscription effectuée puis validée par France compétences, ils pourront ensuite télécharger leur propre formulaire d'enquête, le renseigner et le redéposer avant le 15 juillet 2021.

Le formulaire d'inscription est accessible en [cliquant ici](#).

Pour mieux les accompagner dans cette démarche, **France compétences organise un webinaire d'information le 22 avril. Tous les organismes concernés seront invités à participer au webinaire.**

A l'issue de la procédure, France compétences livrera son analyse, avec l'objectif d'identifier les coûts réels pratiqués et d'observer les enjeux économiques de l'apprentissage.

*Centre de Formation par Apprentissage

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

